



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°58-2023

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 23 novembre 2023 par l'entreprise CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Jean-Guillaume lequel souhaite faire des travaux de changement de tampons fonte située rue des Bessones à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale n°109

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus du jeudi 30 novembre au lundi 4 décembre 2023,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue des Bessones pour tous les véhicules :

- Interdiction de stationner

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera du jeudi 30 novembre au lundi 4 décembre 2023.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise CHOLTON SAS 197 Ancien Canal de la Madeleine 69440 CHABANIERE, nom du responsable : Monsieur RIVAT Jean-Guillaume, Tél : 06 72 93 08 59.

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à la société CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Jean-Guillaume 197 Ancien Canal de la Madeleine 69440 CHABANIERE, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 23 novembre 2023

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 23/11/2023
Frédéric MILLET

